

Chemin de Valentin - Acquisition de terrain à M. KLEIN Gérard

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin d'améliorer la sécurité des piétons, selon le souhait du comité de quartier, il est nécessaire d'acquérir à M. KLEIN Gérard, 44, chemin de Valentin, sa propriété cadastrée section OT n° 148, d'une contenance de 17 m², en saillie sur ce chemin. Cette propriété est classée en zone NB du POS Nord.

Un accord est intervenu avec M. KLEIN sur les bases suivantes :

- acquisition du terrain pour une somme de 3 400 F, soit 200 F/m²
- lors des travaux, la Ville prendra à sa charge le déplacement des compteurs d'eau et EDF et la remise en état de l'entrée de la propriété de M. KLEIN.

La dépense sera imputée au chapitre 90.64.2111.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 18 avril 1997.